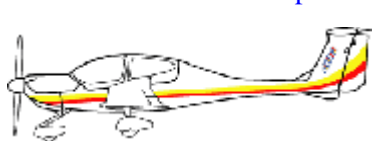


I.A.A.G. - E.P.A.G.

Ecole de Pilotage Amaury de la Grange - Aérodrome - 59660 MERVILLE

Tél. : 03 28 42 94 49 / Fax : 03 28 42 94 10

<http://www.iaagepag.com> Email : epag@iaagepag.com



A.T.P. Intégré BE58

Homologation DGAC n° 8-0127 DCS/PN/FOR du 18/01/2008

Déclaration d'activité n° 3159 013 5159

CONDITIONS D'ADMISSION EN STAGE

- Age minimum 18 ans.
- Etre détenteur du certificat d'aptitude physique navigant professionnel Classe 1 délivré par un centre d'Expertise Médicale du Personnel Navigant (CEMPN).
- Expérience aéronautique recommandée à l'entrée en stage : 15 à 20 heures de vol à effectuer en club ou à L'EPAG.
- **Avoir réussi l'évaluation théorique portant sur le niveau d'anglais et le niveau de connaissances générales, voir fiche « contrôle d'aptitude ATP intégré ».**

PROGRAMME ET DEVIS DE FORMATION

FORMATION THÉORIQUE : 1 047 H 00	FORMATION PRATIQUE
ATPL	CPL - IR - MCC
<ul style="list-style-type: none">• Droit aérien• Connaissances générales des aéronefs• Préparation du vol et performances• Performances et limites humaines• Météorologie• Navigation• Procédures opérationnelles• Principes du vol• Communications• Anglais <p>Formation en français et/ou en anglais Documentation Mermoz et IAAG incluse dans le coût de la formation.</p>	<ul style="list-style-type: none">• Cours théoriques forfait lié aux vols• Vol double commande DA40 29 H 00• Vol solo DA40 49 H 00• Vol double commande TB20 50 H 00• Vol solo TB20 01 H 00• Vol double commande BE58 25 H 00• Computer Based Trainer 06 H 00• FNPT 2 57 H 00• Simulateur BE200 10 H 00 PF + 10 H 00 PNF <p>Documentation EPAG et casque prêtés contre chèque de caution.</p>

* Ce volume de formation peut être diminué en fonction de l'expérience préalable.

Durée du stage : 24 mois (congés compris)

Frais annexes à la formation

- Droit d'inscription aux examens théoriques :
- Droit d'inscription à l'Utilisation de la Langue Anglaise :
- Droit d'inscription aux épreuves pratiques CPL et IR :

- Nota :**
- 1) Le projet de devis ne constitue en aucun cas un document contractuel.
 - 2) Le contenu de la formation pourra être révisé en fonction des résultats, après décision conjointe du stagiaire et de l'école.
 - 3) Les tarifs indiqués incluent l'instruction, ainsi que les taxes d'atterrissage et de carburant.
 - 4) Le temps consacré par les instructeurs aux briefings et débriefings n'est pas facturé.
 - 5) L'EPAG se réserve le droit de modifier sans préavis ses tarifs en cas de variation des coûts de carburant.
 - 6) **Le coût de la formation sera facturé au candidat en fonction du tarif en vigueur à la date de son inscription.**
 - 7) Les tarifs indiqués excluent le coût de la documentation nécessaire à la formation pratique (carnet de vol, cartes VAC, pochette VFR, cartes 1/500 000, cartes Jeppesen,...) ainsi que l'hébergement, la restauration, les déplacements des stagiaires.